

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 12 mars 2024

Nombre de membres		l'an deux mille vingt-quatre, le douze mars,
En exercice	13	à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	9	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	11	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

06 mars 2024

Étaient présents : Emmanuelle RASSENEUR - Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Nathalie LAPART - Loïc FLOCHLAY

Étaient absents : Carole PIGEYRE (procuration à Emmanuelle RASSENEUR) – Moktar BENHADJ – Geoffrey COLIN – Joël MONOT (procuration à Didier GOURRET)

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2024-03-01 : COMPTE DE GESTION 2023

Exposé :

Chaque année le trésorier établit un compte de gestion par budget (annexe 1). Ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice. Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Gestion 2023.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La Maire



Emmanuelle RASSENEUR.

